



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note relative aux travaux de curage-désamiantage-démolition	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Note relative à la dimension environnementale des espaces extérieurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom NUPS

Prénom Guillaume

Qualité du signataire Responsable Services Techniques

À Coulommiers

Fait le 2 6 / 0 4 / 2 0 2 4

P10  
  
  
**COULOMMIERS  
PAYS DE BRIE  
AGGLOMÉRATION**  
Signature du (des) demandeur(s)

# [ ANNEXE 3 ]

## PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Demande d'examen au cas par cas

---

DÉMOLITION & RECONSTRUCTION DE LA PISCINE  
INTERCOMMUNALE DE CRÉCY-LA-CHAPELLE

**MARS 2024**

---



**PLAN DE SITUATION** 1/25 000

PISCINE DE **CRÉCY-LA-CHAPELLE**  
C.A. Coulommiers Pays de Brie

Z ARCHITECTURE - EDEIS - PEUTZ - BIG BANG - ARGENIUM

Demande d'examen au cas par cas

MARS 2024

# [ ANNEXE 4 ]

## PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Demande d'examen au cas par cas

---

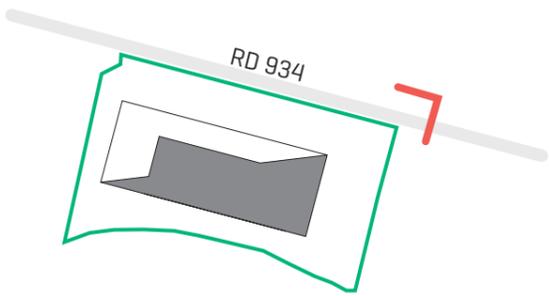
DÉMOLITION & RECONSTRUCTION DE LA PISCINE  
INTERCOMMUNALE DE CRÉCY-LA-CHAPELLE

**MARS 2024**

---

**COULOMMIERS  
PAYS DE BRIE**  
AGGLOMÉRATION





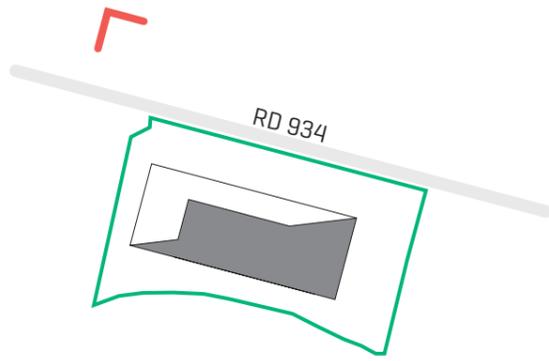
## PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE - AOÛT 2023

PISCINE DE **CRÉCY-LA-CHAPELLE**  
C.A. Coulommiers Pays de Brie

Z ARCHITECTURE - EDEIS - PEUTZ - BIG BANG - ARGENIUM

Demande d'examen au cas par cas

MARS 2024



**PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN - AOÛT 2023**

PISCINE DE **CRÉCY-LA-CHAPELLE**  
C.A. Coulommiers Pays de Brie

Z ARCHITECTURE - EDEIS - PEUTZ - BIG BANG - ARGENIUM

Demande d'examen au cas par cas

MARS 2024

# [ ANNEXE 5 ]

## PLAN DU PROJET

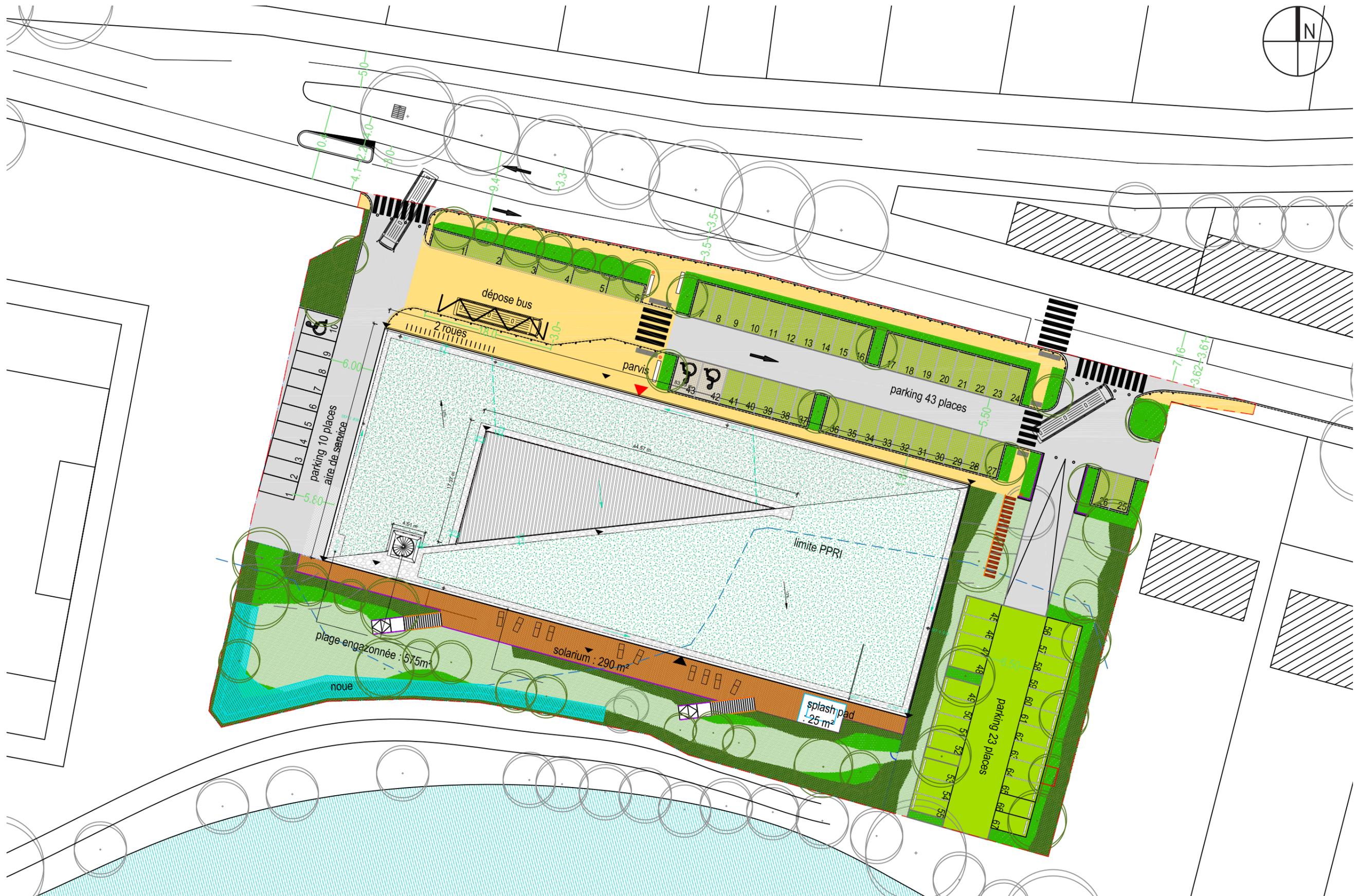
Demande d'examen au cas par cas

---

DÉMOLITION & RECONSTRUCTION DE LA PISCINE  
INTERCOMMUNALE DE CRÉCY-LA-CHAPELLE

**MARS 2024**

---



# [ ANNEXE 6 ]

## PLAN DES ABORDS

Demande d'examen au cas par cas

---

DÉMOLITION & RECONSTRUCTION DE LA PISCINE  
INTERCOMMUNALE DE CRÉCY-LA-CHAPELLE

**MARS 2024**

---



 Périmètre du projet

**PLAN DES ABORDS** 1/4 000  
PISCINE DE **CRÉCY-LA-CHAPELLE**  
C.A. Coulommiers Pays de Brie

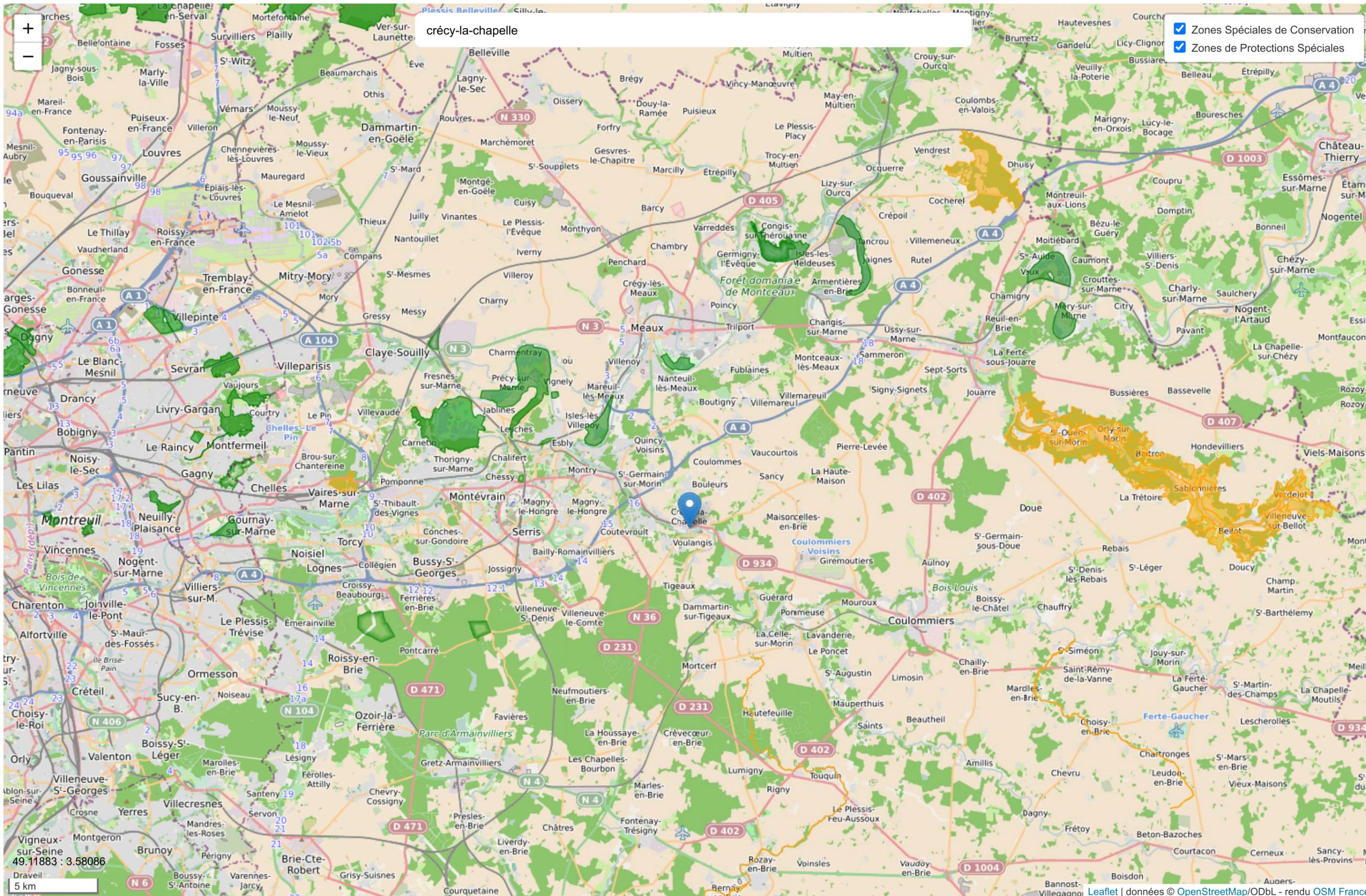
Z ARCHITECTURE - EDEIS - PEUTZ - BIG BANG - ARGENIUM

Demande d'examen au cas par cas

MARS 2024

# Zones Natura 2000 en France Métropolitaine

Accueil



# Démolition et reconstruction de la Piscine Intercommunale de Crécy-la- Chapelle

RD 934, 77580 Crécy-la-Chapelle

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

### 8.2. Annexe au CERFA 14734\*04

#### Note n°1

La présente note vise à préciser les incidences sur l'environnement et la santé humaine des travaux de curage-désamiantage-déplombage démolition et à préciser les incidences sur l'environnement et la santé humaine au regard des différentes rubriques du §6 de l'étude de cas par cas.

Les travaux comprennent :

- La mise en place des installations de chantier (circonscription, cantonnements),
- les travaux de retrait des matériaux contenant de l'amiante et/ou du plomb identifiés dans les rapports de repérage avant démolition ;
- les travaux de démolition du bâtiment principal (y compris le retrait des fondations superficielles), de l'espace piscines et du parking ;
- Le nivellement partiel et la mise en sécurité du terrain à l'issue des travaux de démolition.

#### Ressources (§6.1)

Le curage / déshabillage s'effectuera par déconstruction sélective dans le respect de la réglementation en vigueur sur la gestion des déchets. Il sera procédé à une gestion minutieuse des déchets :

- tri sélectif de l'ensemble des déchets
- choix des différentes filières d'élimination des déchets,
- valorisation des déchets sur site (gravats de béton pour sous-couche drainante, gravats d'enrobé) et hors site (bois, emballages, métaux, verre...)

L'Entreprise aura obligation :

- de sensibiliser l'ensemble de son personnel avant le démarrage du chantier au tri des déchets et aux bonnes pratiques de gestion des déchets,
- de trier les déchets selon l'organisation choisie et de ne pas mélanger les différents types de déchets

Le SOGED (Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets de Chantier) qui sera établi au démarrage des travaux précisera :

- le degré de non-mélange et le tri qui sera réalisé,
- les moyens mis en place pour le tri des déchets (type et nombre de bennes),
- les filières de traitement et d'élimination vers lesquelles sera acheminé chaque type de déchet, en privilégiant la valorisation et en mentionnant les plates-formes de regroupement par lesquelles ils pourront transiter,
- les moyens humains mis en œuvre pour la gestion des déchets et leur surveillance,
- les moyens de formation et de sensibilisation des ouvriers.

### **Milieu naturel (§6.1.)**

Les travaux de démolition intègrent la suppression de 13 arbres au droit de l'emprise du futur bâtiment et de ses accès mais tous les arbres en rive du Grand Morin sont conservés et une quarantaine de nouveaux arbres seront plantés.

### **Risques (§6.1)**

Des repérages amiante et plomb avant démolition ont été réalisés.

Ils ont conclu à la présence :

- de quelques matériaux amiantés (colle de plinthes et conduits fibrociment intérieurs)
- D'un portail revêtu de peinture plombée.

Conformément à la réglementation, ces éléments seront retirés avant démolition du bâtiment.

Des mesures d'empoussièrement seront réalisés pendant et à l'issue des travaux pour s'assurer de l'efficacité des mesures de protection collective mises en œuvre.

Un diagnostic HAP est encouru sur les enrobés pour déterminer s'ils peuvent être recyclés sur site ou pas.

Les remblais qui ne seront pas conservés ou réutilisés sur site seront évacués selon les préconisations du diagnostic de l'état des milieux (ISDI aménagé ou ISDND selon localisation des remblais à évacuer).

Les eaux utilisées pour la décontamination des opérateurs et du matériel seront filtrées avant rejet, conformément à la réglementation.

Par les amenées de matériel et les évacuations de déchets, les travaux vont entraîner un accroissement de la circulation (en moyenne 1 à 2 camion/jour sur la durée des travaux).

Un Plan d'Installations de chantier (PIC) sera établi pour faciliter l'entrée et la sortie des camions dans l'emprise chantier et aménager une aire de manœuvre des véhicules au sein de l'emprise chantier.

De par leur nature (utilisation de burineurs et d'engins de démolition), les travaux de curage/démolition génèrent des nuisances sonores.

Ces travaux seront limités aux horaires 8h-18h et aux jours de semaine (pas de travaux le week-end).

### **Emission (§6.1)**

Les eaux utilisées pour la décontamination des opérateurs et du matériel pendant les travaux de désamiantage seront filtrées avant rejet (filtration 5 $\mu$  conformément à la réglementation).

Tous les équipements d'aspiration des poussières (aspirateurs, unité déprimogène) utilisés lors des travaux de désamiantage sont équipés de filtres THE avant rejet de l'air dans l'atmosphère.

Préalablement aux travaux de démolition, les différents réseaux alimentant le bâtiment actuel (eau, gaz, électricité) seront consignés en limites de propriété. Les réseaux d'EP/EU/EV seront repérés et bouchonnés en limites de propriétés.

# Démolition et reconstruction de la Piscine Intercommunale de Crécy-la- Chapelle

RD 934, 77580 Crécy-la-Chapelle

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

### 8.2. Annexe au CERFA 14734\*04

#### Note n°2

La présente note vise à préciser le contexte environnemental du projet concernant les espaces extérieurs :

- La description de l'état existant
- Les règles de conception
- Les aménagements envisagés
- La gestion en faveur de la biodiversité
- Les préconisations en phase chantier

#### La description de l'état existant

Le site de projet est situé le long de la rivière « Le Grand Morin », jouxtant un site classé de la Seine et Marne. Il est lui-même situé en site inscrit (cf schéma).

La moitié Sud-Ouest de la parcelle au contact de la ripisylve est végétalisée, la moitié Sud-Est est imperméabilisée par un parking d'environ 68 places.

La zone de ripisylve est à préserver dans son intégralité.

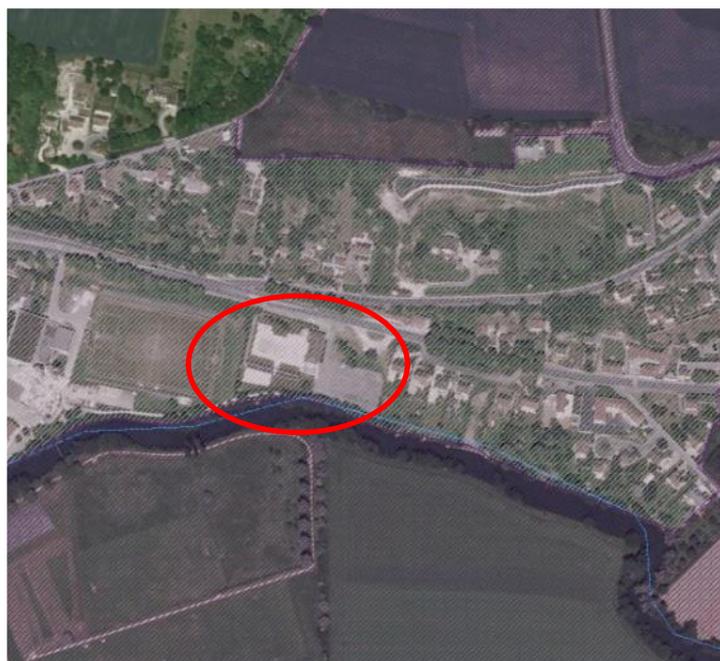


Figure 1 : Hachures violettes > site classé, hachure grise > site inscrit (source carmen)

## Règles de conception

La ripisylve est conservée à 100% dans son intégrité, son ambiance et ses qualités paysagères. Il n'y aura pas de construction ni d'imperméabilisation des sols à proximité. Les constructions seront implantées à 7 m au minimum de la ripisylve. Le sud de la parcelle au contact avec la ripisylve sera végétalisé.

## Aménagements envisagés

- La création de continuités paysagères sur la parcelle via l'aménagement de bosquets d'arbres, de lisières et de clairières dans le prolongement du paysage caractéristique de la vallée du Grand Morin,
- La création de stationnements paysagers (un total de 76 places réparties en 10 places en enrobé à l'Est, 43 places le long de la RD au Nord en pavés joints enherbés et 23 places accessibles ponctuellement aux sud traitées en Evergreen pour une infiltration maximale des eaux pluviales). Les parkings sont plantés à raison d'un arbre pour 3 places et bordées de massifs arbustifs pour une meilleure intégration paysagère,
- L'aménagement de plages végétales au sud du bâtiment offrant des espaces engazonnés permettant une pratique libre,
- La mise en place d'une noue de 3m de largeur en moyenne entre les plages végétales et la ripisylve assurant la récupération et l'infiltration des eaux pluviales. Plantée d'essences en strate arbustive, elle fait office de mise à distance avec la clôture. Cette lisière est plantée ponctuellement d'arbres apportant un confort d'ombrage.



Figure 2 : Réseau de bosquets, lisières et clairières présent aux alentours et prolongé sur la parcelle / site inscrit du Grand Morin (hachure grise) et site classé (hachure violette)



Figure 3 : Plan masse paysager

### Gestion en faveur de la biodiversité

- La désimperméabilisation du parking existant pour l'aménagement d'une poche de stationnement 100% en pleine terre (Evergreen) avec la mise en place d'un chemin piéton permettant de relier les rives du Grand Morin à la RD,
- L'installation d'une clôture barreaudée sur plot laissant passer la petite faune et déborder le végétal,
- La concrétisation d'une densité végétale par la plantation d'une quarantaine d'arbres (4 arbres conservés et 13 supprimés pour non-compatibilité avec les futures aménagements) soit 1 arbre pour 110m<sup>2</sup> d'espaces libres, 900m<sup>2</sup> d'arbustes, vivaces et graminées et 800 m<sup>2</sup> de prairie engazonnée,
- La sélection d'une palette végétale rustique favorisant les îlots de fraîcheur (apport d'ombre), combinant les différentes strates végétales (arbres de haute tige, arbustes, vivaces et graminées), multipliant les milieux propices à la génération de nouveaux habitats et assurant les continuités écologiques,
- La gestion différenciée des espaces verts pour favoriser la biodiversité

### En phase chantier

- Mesures concernant les travaux « bâtiments » : Le stockage et la circulation des engins liés à la construction du bâtiment sont proscrits à proximité de la ripisylve.
- Mesures concernant les travaux de paysage :
  - Implantation d'une barrière continue et rigide (hauteur 2m) en limite avec la ripisylve,
  - Interdiction de stockage, intervention ou passage d'engins à proximité de la ripisylve,
  - Éloigner au maximum de la ripisylve les terrassements en profondeur.